



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



C I B
N° 27533

Vilvoorde : 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinave - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

T.V.A. BE 0406.671.312

cibic@skynet.be

Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78

Tél : 065 34 76 50 Fax : 065 36 15 88

Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80

CONFIDENTIEL

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 151304304

Concerne : ☒ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique

Type d'habitation : ☒ maison ☐ appartement ☐ autres : /

Demandeur : Kervace Omar

Personne sur place : Booran code EAN de l'installation

Adresse de la visite : Belda Steenweg 58 1830 Machelen

Date de visite : 300413 Date d'émission : 300413 Références client : /

Référentiel réglementaire : RGIE art. ☐ 271 ☒ 276 bis et dérogations ☒ 271 bis ☐ 278

Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : ☐ ...
☒ 3N400 V ☒ 3x230V ☐ 2x230V ☐ 1N400V

Protection générale du branchement : 25 A

Nombre de tableaux : 2 nombre de circuits terminaux : 16

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	✓		
Etat du matériel électrique installé	✓		
Mesures de protection contre les contacts directs	✓		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	✓		
Note : différentiel ☒ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	✓		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	✓		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	✓		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			✓
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	✓		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 41 MΩ	✓		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 29 Ω	✓		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent CIB

Manquements / Notes :

rien /

Conclusion :

☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

☐ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité ☐ au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente .

☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :
Pour CIB,

Nom et visa du demandeur pour réception :